RECONNAISSANCE CATASTROPHE NATURELLE

Plusieurs administrés nous ont sollicités pour une **demande en reconnaissance de catastrophe naturelle** par rapport à des **dégradations de leur maison** à la suite de la **sécheresse** de cette année.

Toute personne peut constituer un dossier pour faire valoir sa demande.

Avant toute chose **déclarer les dégradations à l'assurance**, ensuite :

- Rédiger un **courrier** adressé au Maire pour évoquer les dégradations dans les détails et préciser la date de leur apparition en demandant la reconnaissance en situation de catastrophe naturelle ;
- Des **photos** des fissures ou autres dégradations sont à joindre au dossier ;
- Adresser ce dossier en Mairie.

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau
77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Chamigny